

Agences de presse hors audiovisuelles

Attention : pour les salariés déjà en poste, l'application de cet accord ne peut entraîner aucune baisse de rémunération. Consulter l'accord de branche sur le site Internet du SNJ.

Augmentation au 01/09/2025 0,80%

Groupe de qualification	Fonctions	au 01/09/2025
Groupe 8	Rédacteur en chef	3 612,64 €
Groupe 7	Rédacteur en chef adjoint	3 252,50 €
Rédaction en chef	Secrétaire général de rédaction	
Groupe 6	Chef de bureau	3 010,45 €
Management de la rédaction	Chef de service	
Groupe 5	Editorialiste	2 752,38 €
Responsable de domaine et/ou d'équipe	Chef de service adjoint	
	Chef des informations	
	Chef de projet éditorial	
	Chef d'édition	
	Chef de rubrique	
Groupe 4	Secrétaire de rédaction expert	2 506,54 €
Journaliste expert	Rédacteur maquettiste expert	
	Editeur numérique expert	
	Editeur photo expert	
	Grand reporter	
	Rédacteur-reporter-présentateur expert	
	Infographiste expert	
	Reporter vidéo (ou JRI) expert	
	Reporter photo expert	
	Rédacteur-reporter expert	
Groupe 3	Secrétaire de rédaction confirmé	2 299,90 €
Journaliste confirmé	Rédacteur maquettiste confirmé	
	Editeur numérique confirmé	
	Editeur photo confirmé	
	Rédacteur-reporter-présentateur confirmé	
	Infographiste confirmé	
	Reporter vidéo (ou JRI) confirmé	
	Reporter photo confirmé	
Rédacteur-reporter confirmé		
Groupe 2	Secrétaire de rédaction junior	2 105,71 €
Journaliste junior	Rédacteur maquettiste junior	
	Editeur numérique junior	
	Editeur photo junior	
	Rédacteur-reporter-présentateur junior	
	Infographiste junior	
	Reporter vidéo (ou JRI) junior	
	Reporter photo junior	
	Rédacteur-reporter junior	
Groupe 1	Secrétaire de rédaction débutant	1 905,12 €
Journaliste débutant	Rédacteur maquettiste débutant	
	Editeur numérique débutant	
	Editeur photo débutant	
	Rédacteur-reporter-présentateur débutant	
	Infographiste débutant	
	Reporter vidéo (ou JRI) débutant	
	Reporter photo débutant	
	Rédacteur-reporter débutant	

Barème minimum des piges brutes - Agences de presse au 1er septembre 2025

Attention : pour les salariés déjà en poste, l'application de cet accord ne peut entraîner aucune baisse de rémunération.
Consulter l'accord de branche sur le site Internet du SNJ.

<i>Agences de presse radio</i>		<i>Agences de presse audiovisuelles (+0,80%)</i>	
Rédacteur-reporter-présentateur		Cas 1 - reporter vidéo ou JRI	
Fourniture d'un son (+1,4%)	47,00 €	<i>agence de presse ayant conclu avec un diffuseur audiovisuel soit un contre de correspondance locale ou régionale, soit un contrat EAI relatifs à l'actualité intervenant dans une zone géographique déterminée</i>	
Fourniture d'un papier (+0,98%)	52,00 €	La journée	103,82 €
journée de journaux radio		La journée <i>(si le JRI assure également le commentaire)</i>	119,40 €
< ou = à 6 h de travail (+0,80%)	103,82 €	Cas 2 : reporter vidéo ou JRI	
> à 6 h de travail (+0,80%)	119,40 €	<i>agence de presse qui n'entre pas dans le cas n°1</i>	
Agences de presse photographiques (+1,25%)		La journée	134,97 €
Reporter photo		Agences de presse écrite (+3,45%)	
demi-journée	73,00 €	Rédacteur-reporter	
journée	146,00 €	Feuillet de 1 500 signes	60,00 €